

Budget des dotations pour l'exercice 1891.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.		
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) fr.	3,300,000 »	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.		
Art. 3. Sénat	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.		
Art. 4. Chambre des représentants	844,455 »	844,455 »
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
Art. 5. Traitement des membres de la cour	70,750 »	241,400 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux.	148,150 »	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200 »	
Art. 9. Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	1,000 »	
Total du budget des dotations. . fr.		4,690,555 »

505. — 19 DÉCEMBRE 1890. — Loi
contenant le budget des non-valeurs et des
remboursements pour l'exercice 1891 (1).
 (Monit. du 25 décembre 1890.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
 et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget des non-

valeurs et des remboursements est fixé, pour
 l'exercice 1891, à la somme d'un million cinq
 cent quarante-huit mille cinq cents francs
 (fr. 1,548,500), conformément au tableau ci-
 annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
 M. A. BEERNAERT.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1889-1890.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
 texte du projet de loi. Séance du 28 février 1890, p. 145.

Session de 1890-1891.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du
 20 novembre 1890, p. 34.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du
 25 novembre 1890, p. 73. — Adoption. Séance du 26 no-
 vembre 1890, p. 75.

SÉNAT.

Session de 1890-1891.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport, discus-
 sion et adoption. Séance du 18 décembre 1890, p. 9-10.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1891.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — NON-VALEURS.		
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière fr.	195,000 »	554,000 »
Art. 2. — — — — — personnelle	215,000 »	
Art. 3. — — — — — sur le droit de patente	130,000 »	
Art. 4. — — — — — sur les redevances des mines.	5,000 »	
Art. 5. Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	
CHAPITRE II. — REMBOURSEMENTS.		
Art. 6. <i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	894,500 »
Art. 7. <i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistre- ment, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	570,000 »	
Art. 8. <i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent budget.</i> — Remboursements divers.	1,000 »	
Art. 9. <i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fa- naux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500 »	
Art. 10. <i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	132,000 »	
Art. 11. Déficit des divers comptables de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. . fr.		1,548,500 »

506. — 19 DÉCEMBRE 1890. — Loi
contenant le budget des recettes et des dé-
penses pour ordre de l'exercice 1891 (1).
(Monit. du 25 décembre 1890.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Les recettes et les
dépenses pour ordre de l'exercice 1891 sont

évaluées respectivement à la somme de neuf
cent trente-six millions huit cent soixante-
neuf mille neuf cent quarante-quatre francs
(fr. 936,869,944), conformément au tableau
ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. A. BEERNAERT.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1889-1890.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et
texte du projet de loi. Séance du 28 février 1890,
p. 145-146.

Séance de 1890-1891.

Documents parlementaires. — Amendements du gou-

vernement, p. 32. — Rapport. Séance du 25 novem-
bre 1890, p. 85.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption.
Séance du 27 novembre 1890, p. 98-100.

SÉNAT.

Séance de 1890-1891.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport, discus-
sion et adoption. Séance du 16 décembre 1890, p. 6-9